

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 1 Vœu relatif à la création de Halles Alimentaires dans les quartiers politique de la ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à ses 80 marchés découverts et couverts qui contribuent au maintien d'une offre diversifiée en produits alimentaires frais de qualité dans la capitale ;

Considérant que Paris compte 71 marchés découverts et biologiques, 9 marchés couverts et bientôt 2 halles alimentaires, présents dans l'ensemble des arrondissements parisiens ;

Considérant la politique volontariste menée par la Maire de Paris dans le cadre des nouvelles délégations de service public afin d'améliorer la qualité des produits vendus sur les marchés, notamment en permettant la création d'un emplacement dédié aux producteurs sur un marché dans chaque arrondissement ;

Considérant l'objectif ambitieux de créer 3 marchés biologiques d'ici la fin des délégations de service public dont le premier verra le jour dans le 11^e arrondissement, place du Père Chaillet, en 2017 ;

Considérant la création d'un « Quai fermier », marché réservé aux producteurs locaux, dans la continuité de la reconquête des rives de la Seine ;

Considérant que l'alimentation durable, en produits sains, représente un enjeu déterminant de santé publique, mais aussi social et environnemental ;

Considérant la délibération proposée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative aux « 4 saisons solidaires » qui a pour objectif de permettre à tous de se nourrir avec des produits fermiers locaux, frais et sains, à des prix accessibles, de développer un modèle d'approvisionnement alternatif en soutenant les petits producteurs locaux pratiquant l'agriculture biologique ou paysanne et l'élevage en plein air, d'encourager la réflexion collective autour de nos modes de production et de consommation ;

Considérant que l'accès à une alimentation saine, de qualité et durable est fonction de déterminants sociaux, notamment au niveau de revenu, mais également de déterminants territoriaux liés à l'offre commerciale ;

Considérant les problématiques de désertification ou de mono-activité commerciale que l'on peut observer dans la plupart des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Fanny GAILLANNE, M. Didier LE RESTE et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris étudie les opportunités de créer des nouvelles Halles Alimentaires, en priorité dans les quartiers situés en « politique de la ville », en cohérence avec l'offre commerciale déjà présente aux alentours.